



## compte-rendu CAPD du 5 juin 2014

### Présents :

**Le Secrétaire Général**

**5 IEN (Lan, L-B, Mat, T-O, VVA)**

**Madame Hermantier, Madame Garlin, Madame Mercy : DIPER**

**4 SNUipp-FSU65, 3 SGEN-CFDT, 2 SE-Unsa**

### Ordre du jour :

- Avancement Hors classe : voir ici [accès HC 2014](#)
- Liste Aptitude Corps PE
- Mouvement : voir ici [résultats nominatifs sans barème](#) et ici [avec barèmes](#)
- Ineat / Exeat : voir ici [50 permutations supplémentaires prononcées par le MEN](#)
- Questions diverses

L'Inspecteur d'Académie est absent pour cause de réunion avec la Rectrice. C'est le Secrétaire Général qui préside la CAPD.

Déclaration liminaire du SNUipp/FSU voir ici (lien vers site)

Déclaration liminaire du Se/Unsa

Déclaration liminaire du Sgen/Cfdt

### Réponses du SG à la déclaration du SNUipp-FSU65 :

**Il se dit conscient que le métier, les parents, les élèves changent et que les incivilités augmentent mais il considère que ce n'est rien par rapport à d'autres départements. La dasen des HP ne maltraite pas ses agents, elle essaie de les aider au mieux. Le SG ouvre la porte à un groupe de travail sur le mal être des enseignants, en le préparant en amont dans le cadre du CHSCT.**

**Sur les permut, il considère que notre département ne peut accueillir tous les collègues qui souhaiteraient vivre dans les Hautes-Pyrénées, et il souligne que la situation des surnombres dans notre département (7) conduit le ministère à réduire les possibilités d'INEAT non compensés (et la balance des PI bien sûr).**

**La gestion des INEAT étant renvoyée au niveau académique, le SG ne sait pas s'il y aura des intégrations supplémentaires. Il n'est pas très optimiste.**

Information de dernière minute : le ministère, après avoir refusé de réexaminer les situations lors du GT du 27 mai, vient de prononcer **50 mutations supplémentaires au niveau national, dont 3** pour les Hautes-Pyrénées : **Madame Crampe Séverine (80), Monsieur Barrachin Cyril (92) et Madame Willemin Emilie (95)**

Dans sa déclaration liminaire le SGEN souligne que les possibilités d'accès au corps des PE pour les instits sont trop limitées.

**Comme l'an passé, l'IA demandera à pouvoir bénéficier de reliquats nationaux s'il y en a (il n'y en a pas eu en 2013).**

Il reste 11 instituteurs dans le département, dont 5 avaient fait la demande d'intégration. **Sont intégrées : Madame Annie Leroux et Madame Brigitte Simonneau.**

Mme HERMANTIER nous communique les informations suivantes :

- deux enseignants qui ont tous deux plus de 10 ans de disponibilité pour convenances personnelles et dont l'administration n'a aucune nouvelle, malgré ses relances. Après 10

ans de dispo sans demande de réintégration, l'administration peut radier les collègues des cadres.

**Le SNUipp-FSU65 demande d'attendre que les syndicats puissent tenter de les contacter.**

- Monsieur Roger Noguère a été promu hors contingent au 11<sup>ème</sup> échelon PE à la date du 27 février 2014 suite à une erreur de transcription des services auxiliaires qu'il avait effectués avant de réussir le concours d'instituteur.

**- Accès à la Hors Classe du corps des PE.**

Le contingent d'accès à la Hors classe a été abondé : il y a donc **36 promus et non 31**. Cet apport est dû au mode de calcul du taux de 4 % au niveau académique (uniquement sur le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelons) qui avantage le 65 dont le niveau moyen d'ancienneté est plus élevé que dans d'autres départements de l'académie ...

Question du SE/Unsa : le département va-t-il octroyer un point supplémentaire pour l'accès à la HC pour les directeurs d'école (d'autres départements l'ont fait) ?

**Le SG répond que ce sera pour 2015 si la majorité des représentants des personnels est d'accord.**

A chaud, le SNUipp et le SGEN n'y sont pas favorables, mais ils donneront leur avis plus tard, n'ayant pas été informés de cette demande en amont de la CAPD. Les 3 syndicats départementaux avaient refusé cette mesure lors de la création de la HC.

**Le SNUipp65 informe la CAPD qu'il consultera ses instances départementales, mais qu'il est a priori opposé à toutes les mesures qui discriminent les personnels.**

**A plus forte raison dans ce contexte de gel des salaires ...**

## **MOUVEMENT 2014**

bilan chiffré 1ère phase : 325 participants, 146 mutés, 92 restent sur leur poste, 87 sont sans poste. 54,1 % des mutés ont obtenu leur vœu n°1.

**Le SNUipp-FSU65 et le SGEN réaffirment leur désaccord quant au profilage des postes de direction à 10 cl et +, et aux décisions prises par des commissions dont les critères sont totalement opaques.**

**Le SNUipp-FSU65 fait d'ailleurs le parallèle avec les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs à 2 cl. Et +, certains collègues étant inscrits ou pas en fonction de la composition de la commission ... impossible de mieux démontrer la subjectivité des décisions ...**

**Le SNUipp-FSU65 et le SGEN affirment également leur désaccord sur la décision de l'IA d'affecter hors barème, une collègue disposant d'une qualification FLE sur le poste UPE2A créé à Honoré Auzon. Le poste n'étant pas un poste soumis à la possession d'un titre, d'une certification, ou d'un diplôme aurait dû être pourvu au barème.**

**Le SNUipp-FSU65 déplore, comme chaque année depuis la suppression de l'intention de participer au mouvement, que tous les collègues ne soient pas au même niveau d'information sur la possibilité de vacance de certains postes. Dans le même temps, le nombre de vœux a été limité à 30 alors qu'auparavant nous pouvions en faire jusqu'à 99 ... Cherchez l'erreur !**

**Le SNUipp-FSU65 demande pourquoi le poste de direction d'école d'application de Debussy n'a pas été attribué au seul collègue qui l'avait demandé, titulaire du CAFIPEMF, n'ayant pas été retenu sur un autre de ses vœux.**

**Le SNUipp-FSU65 demande pourquoi une collègue titulaire du CAFIPEMF, qui a fait acte de candidature sur plusieurs postes de CPC n'a été retenue sur aucun, alors que certains de ces postes restent vacants à l'issue de la 1ère phase.**

Aucune réponse n'est apportée nos questions sur les postes à profil par l'administration ... **c'est l'omerta !**

Après un long débat sur les postes à profil, et l'apparition d'une nouvelle appellation « **les postes sensibles** » qui servirait à justifier ces modalités d'affectation qui relèvent « **du fait du prince** », **le SG nous informe qu'il pourrait envisager de profiler les postes de direction d'école d'application en 2015 ... il pense que cette fonction doit être redéfinie, étant donné les modifications intervenues récemment dans la formation initiale des enseignants.**

**Le SNUipp-FSU65 demande des explications sur le choix entre 2 collègues en parfaite égalité (barème et rang du vœu) et demande au SG de recevoir ces 2 collègues ensemble pour leur exposer les raisons de ce choix.**

**Réponse : je vais le faire.**

**Le SNUipp-FSU65 demande des explications sur la modification du poste UP2A à Paul Eluard, pourquoi il apparaît en option G, et souligne la diminution de prise en charge pour les élèves primo-arrivants scolarisés dans ce collège.**

Liste des postes vacants à l'issue du 1<sup>er</sup> mvt (24), ce qui ne veut pas dire qu'ils seront tous ouverts au 2<sup>nd</sup> mvt (il manque encore 4 postes pour les PES) :

- 1) Chargé école Lesponne
- 2) Chargé école Tarasteix
- 3) Chargé école Tournous Darré
- 4) Direction 3 cl. Bours primaire (mat/élem)
- 5) Direction école application Debussy TARBES
- 6) BD LAN Galan
- 7) BD LAN Paul Baratgin Lannemezan
- 8) BD LAN Loures Barousse
- 9) BD LAN élem Trie
- 10) SEGPA PMF Vic
- 11) SEGPA PMF Vic
- 12 et 13) IME JM Larrieu CAMPAN (x 2)
- 14) Conseiller Pédagogique Circo LANNEMEZAN
- 15) Conseiller Pédagogique Circo LOURDES
- 16) Conseiller Pédagogique Circo VVA
- 17) Maître G RASED circo LAN (élem P. Baratgin Lannemezan)
- 18) Psy RASED VVA (élem P. Guillard Vic)
- 19) Psy RASED VVA (élem J. Curie Aureilhan)
- 20) Psy RASED L-B (élem Lapacca Lourdes)
- 21) IEEL élem Le Guérissa Lannemezan
- 22) CLIS J.J. Rousseau Tarbes (RRS)
- 23) ULIS Lannemezan
- 24) MDPH

### **Questions diverses du Sgen/Cfdt :**

**1- Indemnités péri éducatives :** quels sont les collègues qui en en bénéficient ?  
Le SG ne veut pas répondre. Il peut dire combien de collègues en bénéficient. Le SG va

transmettre aux IEN les tableaux avec les traitements qui ont été mis en paiement pour vérification auprès des collègues (s'il y a un manque, l'administration le comblera).

**Le SNUipp-FSU65 demande pourquoi les représentants des personnels ne peuvent pas avoir connaissance de ces informations : réponse évasive ...**

**Mettez-vous en contact avec votre IEN si vous avez des doutes ou des questions.**

**2- Remplacement en RRS** : quand l'indemnité ZEP est-elle versée aux BD rattachés à une école en RRS ?

**Réponse : seulement quand ils font un remplacement en RRS (école rattach. ou ailleurs).**

**Le SNUipp-FSU65 intervient pour dénoncer les modalités de calcul de cette indemnité pour les BD. Nous avons déjà abordé cette question lors de notre dernière audience avec l'IA. Les textes prévoient que cette indemnité doit être versée pendant la période couverte par le remplacement, et non selon les mêmes modalités que l'ISSR (en fonction des jours effectivement travaillés).**

**Le SG indique qu'il va étudier cette question, et voir ce qu'il peut faire.**

**3- Indemnités tuteurs M2** : qui les touche ? Y a-t-il des tuteurs, les tuteurs sont-ils les directeurs ?

**Réponse très peu claire ... PEMF ou directeurs ? Personne ne sait. Le SG va demander au service paye du Rectorat et ... appliquera le droit.**

**Questions diverses du SNUIPP/FSU 65 :**

**1 - journée de solidarité** : le texte prévoit que les conseils de maîtres doivent être consultés par l'IEN avant la fin du 1er trimestre de l'année scolaire concernée. Nous sommes déjà intervenus sur ce point et le non-respect de ce texte dans notre département.

**Le SG répond qu'il a vérifié, que nous avons raison et que le texte n'est pas appliqué. Il l'ignorait et dorénavant le texte sera appliqué : chaque école pourra choisir.**

**Il nous annonce que l'IA étant très attaché au principe de solidarité, il souhaite que tous les collègues donnent une journée entière pour cette solidarité. Or, les écoles à 4,5 j ne pourront « donner » une journée entière le 2 juillet. Il souhaite que les IEN proposent aux écoles de répartir les 3h manquantes à d'autres moments (le soir, entre midi et 2, selon leur convenance).**

**Le SNUipp-FSU65 intervient pour dire qu'il y a une autre solution : dégager les collègues à 4 j de l'obligation de travailler 2 demi-journées le 2 juillet. En effet, les collègues à 4 jours ont été dans l'obligation de « plancher » sur les nouveaux rythmes, et parfois de recommencer à cause du décret d'assouplissement, les collègues à 4,5 j ont eu une année particulièrement compliquée et fatigante avec cette réforme, le texte n'est pas appliqué correctement dans le département, et le calendrier de la zone 3 était particulièrement pénalisant cette année, puisque les semaines du 1<sup>er</sup> et du 8 mai étaient incluses dans nos vacances.**

**Le SG va transmettre notre demande à l'IA qui décidera de la possibilité de réduire d'une demi-journée cette obligation ...**

**Le SNUipp-FSU65 rappelle que chaque année, des collègues nouvellement nommés souhaitent se rendre dans leur nouvelle école pour travailler avec l'équipe en place. Qu'en sera-t-il cette année ?**

**Madame Peyrègne informe qu'elle donne toujours cette autorisation aux collègues qui lui en font la demande. Personne n'émet d'opposition à cette demande.**

**2 - brigade stage** : une nouvelle fois, nos collègues nous informent qu'une brigade stage "officiuse" aurait été reconstituée. Nous demandons que toute la transparence soit faite

sur cette question qui crée de l'incompréhension et un sentiment d'injustice chez nos collègues titulaires mobiles.

Le SG répond qu'il n'y a pas de brigade stage officielle mais que, pour préserver le remplacement des collègues en stage, il a été demandé à chaque circo de désigner 2 BD pour assurer ces remplacements. Par pur confort, il voulait sans doute dire par facilité, les IEN ont désigné les remplaçants qui constituaient l'ancienne brigade stages ...

Le SG leur demande donc dès la rentrée 2015 de faire tourner par période (année, trimestre, demi-trimestre?) les remplaçants sur les stages.

Le SNUipp-FSU65 souligne que les stages peuvent conduire les BD à se déplacer dans tout le département, et que cette contrainte peut en rebuter certains. Il serait plus judicieux de leur demander leur avis.

**3 - PES des 2 CRPE (session exceptionnelle 2013 et concours rénové 2014) :**

**a - calendrier et modalités d'affectation des lauréats.**

**b - modalités d'accompagnement et de formation pour chaque catégorie de PES.**

Réponses de Monsieur Puyau, IEN en charge de la formation pour le département. Les 10 lauréats (dont 2 oc) du concours exceptionnel sont connus. Ils seront affectés sur poste à temps plein (6 postes déjà réservés). Ils recevront 3 visites sur l'année (PEMF et prof ESPE), voire plus si besoin ou à leur demande : ce sont les retours des PES des années précédentes qui ont conduit à diminuer le nbre de visites. Le TR sera présent uniquement lors de chaque visite. 1 poste occitan va être créé spécialement pour ces lauréats ...

Sembler-t-il sur Juillan, à voir en CTSD, mais le SNUipp-FSU65 demande par qui et comment cette création aurait été décidée ... pas de réponse claire (demande des parents, des équipes, des associations, de l'IPR oc, des élus ?)

Le SNUipp-FSU65 indique que l'école de Rabastens pourrait bénéficier d'un enseignant oc supplémentaire étant donné qu'un poste a été fermé l'an dernier dans cette école.

Résultat concours rénové vers le 6 juillet. Ils seront affectés à mi-temps pendant 36 semaines les jeudis et vendredis (et mercredis matins des semaines impaires). Les PES du Gers étant eux en classe les lundis et mardis (et les mercredis matins des semaines paires). Ce sont les mêmes profs d'ESPE qui assurent la formation dans les 2 départements, d'où l'alternance ...

Les 2 promotions seront invitées le 11 juillet à la dasen pour finaliser les affectations et leur remettre un dossier sur le poste qu'ils occuperont. Fin d'après-midi rencontre avec MAIF, CASDEN, etc.

**Modalités d'affectation des PES :**

- 1 affectation de la stagiaire en prolongation de scolarité,
- 2 affectation du lauréat du 3ème concours
- 3 affectation des lauréats en fonction du rang de classement au concours.

Les PES classeront tous les vœux à ce moment-là.

Le SNUipp-FSU65 demande si la situation de famille ou l'état de grossesse par ex seront pris en compte : réponse négative.

Le lundi 25 août, ils seront invités par la Rectrice à Toulouse avec les PS du 2d degré.

Enfin, ils seront invités les 25, 27 et 28 août par ESPE + dasen pour le stage de rentrée.

Le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet : réunion de finalisation de la formation par les formateurs.

Il a été décidé d'harmoniser les suivis au niveau académique (au nom de l'équité ...) comme d'habitude, il s'agit d'une harmonisation par le bas ...

**c - en cas de congé de maladie long ou de maternité pendant cette année de stage, quelles sont les possibilités ouvertes à ces jeunes collègues pour "rattraper" le temps de formation manquant s'il devait conduire à la non validation de leur année de stage ?**

**Réponse :** Les stages sont prolongés s'il y a plus de 36 jours d'absence dans l'année.

**4 - temps partiels :** envisagez-vous des restrictions pour les attributions des temps partiels sur autorisation cette année ? Et si les PES demandent un temps partiel ?

**Réponse :** peut-être. Une dizaine de demandes de plus que l'an dernier. Le SG assure qu'il fera son maximum pour donner ne pas prononcer de refus. Mais au total, l'ensemble des temps partiels représentent 60 ETP (Equivalent Temps Plein). S'il doit refuser des temps partiels, il expliquera pourquoi à chaque intéressé. Les PES n'ont pas accès au temps partiel.

**Le SNUipp-FSU65 souligne que de plus en plus de collègues souhaitent réduire leur temps de travail parce que les conditions d'exercice se dégradent.**

**5 - journées de pré-rentrée :** chaque année, des collègues demandent à pouvoir faire une des 2 journées de pré-rentrée soit en fin d'année scolaire, soit avant la date officielle de la pré-rentrée. Qu'en sera-t-il cette année ?

**Réponse :** Cela va être calé en conseil d'IEN. A l'heure actuelle, le SG ne peut pas nous dire s'il sera possible de faire la seconde journée de pré-rentrée avant le 1<sup>er</sup> septembre. Madame Dupinay est dubitative sur la pertinence de faire cette journée en fin d'année scolaire.

**Le SNUipp-FSU65 l'informe que les collègues qui le souhaitent peuvent ainsi, par exemple, préparer pendant les congés d'été les outils qu'ils utiliseront à la rentrée ...**

**6 - modalités formation CAPA-SH via le CNED :** quel dispositif avez-vous arrêté pour la mise en œuvre de la formation via le CNED cette année (temps dégagé et tuteurs de stage) ?

**Réponse :** Les stagiaires seront déchargées et remplacées une semaine sur 3 (par roulement) par le même BD. Elles bénéficieront de l'accompagnement de l'équipe ASH (IEN, CP) un mercredi après-midi par période.

**7 - CAFIPEMF 2015 :** quel est le calendrier prévu ? Des collègues qui voudraient s'engager dans cette certification souhaitent pouvoir consulter les mémoires de CAFIPEMF des années précédentes. Auprès de qui doivent-ils en faire la demande ?

**Réponse :** Les mémoires sont en consultation au CDTI de l'ESPE. Rappel SNUipp-FSU65 : pour pouvoir emprunter des documents, il faut être en stage à l'ESPE. Par ailleurs, une sélection des mémoires « très satisfaisants » sera proposée aux candidats du CAFIPEMF 2015.

**8 - accompagnement des PES par les PEMF :** nous manquons cruellement de PEMF et notamment en maternelle. Le SNUipp-FSU65 demande depuis plusieurs années qu'il y ait des PEMF en poste sur des classes à multiniveaux. Quelles sont les perspectives pour la rentrée 2014 ? Devrez-vous faire appel à des maîtres d'accueil temporaires pour cet accompagnement ? Si oui, comment sera établie la liste de ces maîtres d'accueil ?

**Réponse :** Les IEN (M. Puyau et Mme Peyrègne) sont d'accord avec notre constat et aussi avec le besoin de PEMF enseignant dans des classes à multiniveaux (mat ou élem ou mat/élem) qui représentent la grande majorité des classes du département.

**Le SNUipp-FSU65 demande que cette question soit anticipée pour la carte scolaire 2015.**

**Il ne devrait pas être fait appel à des MAT pour les stages des PES. Les M1 en SOPA pourront éventuellement être accueillis par des MAT. Ce sont les IEN qui dressent la liste des MAT pour leur circo.**

**9 - aide et soutien aux enseignants ou équipes confrontés à des élèves ou familles "perturbatrices".**



De plus en plus de collègues nous font part de difficultés graves provoquées par des élèves perturbateurs ou des familles qui se situent dans un rapport de force avec les enseignants ou les équipes.

Les réponses de l'encadrement ne répondent que rarement aux attentes des enseignants. Nous demandons qu'une réflexion approfondie soit menée très rapidement sur cette question. Nous demandons également que les IEN rencontrent les enseignants concernés, accompagnés par des représentants des personnels s'ils le souhaitent, avant de recevoir les parents. Cette démarche devrait être systématique, soit parce que les IEN sont saisis de demandes d'aide par les personnels, soit parce que des parents d'élèves se sont adressés à eux, parfois même sans que les enseignants en soient informés.

**Réponse :** C'est un domaine très compliqué qui ne peut être codifié. Le 1<sup>er</sup> échange doit être entre l'IEN et le directeur d'école. Ensuite, il appartient à l'IEN de circo (voire + ASH si notification MDPH) de prendre toutes les dispositions pour rencontrer tous les acteurs. Pas de protocole unique possible.

Le SNUipp-FSU65 précise sa demande : il ne s'agit pas uniquement des élèves relevant d'une situation de handicap. Nous parlons de tous les comportements qui relèvent de l'incivilité, d'un sentiment de toute-puissance de certains enfants soutenus par leurs parents, ou de parents persuadés que l'encadrement leur donne raison, notamment quand l'IEN auquel ils se sont adressés, donne l'ordre à une équipe de changer un enfant de classe ou d'école donnant ainsi droit à la demande de la famille. Il s'agit également d'élus ou de parents d'élèves élus qui outrepassent leurs prérogatives.

Le SNUipp-FSU65 demande que les IEN prennent d'abord l'attache des enseignants avant de se forger une opinion et de prendre une décision.

Nous signalons l'augmentation préoccupante de toutes ces situations de conflit ou de tension, en précisant que nous n'avons sans doute pas connaissance de toutes. Nos collègues, bien souvent, n'appellent que lorsqu'ils sont arrivés au bout de leurs possibilités, voire au bout de leurs forces. Ils se sentent très seuls et demandent, avant tout, à être entendus et écoutés.

**Après un long débat, le SG s'engage à mettre en place rapidement un groupe de travail et de réflexion sur ces problématiques.**

10 - lors d'une CAPD précédente, vous nous aviez annoncé qu'un protocole générique de PAI mis en forme par le docteur Aldaz serait prochainement diffusé dans les écoles . Où en est la rédaction de ce protocole qui n'est toujours pas parvenu dans les écoles et place de fait les collègues concernés dans une position non réglementaire puisqu'ils administrent des médicaments hors PAI ?

**Réponse :** Il est rédigé mais ne convient pas au SG qui a donc demandé qu'il soit revu. Il sera prêt pour la rentrée.

11 - quand la deuxième partie de l'ISAE sera-t-elle versée ?

**Réponse :** Avec la paye du mois de juin.

12 - lors d'une CAPD précédente, vous nous aviez annoncé qu'un modèle départemental de convention préalable à l'accueil de stagiaires dans les écoles (élèves du 2d degré ou autres stagiaires) allait être mis en ligne sur le site de la dasen. Dans quelle rubrique le trouve-t-on ?

**Réponse :** Il se trouve dans la rubrique « vie de l'élève » car il concerne les stages pilotés par l'EN. Pour les autres stagiaires, chacun vient avec son formulaire, en fonction de l'organisme de formation auquel il s'adresse.

13 - demande de clarifications par rapport à l'arrêté de l'IA sur les frais de déplacements Le SNUipp-FSU65 conteste la référence à la commune de résidence pour les déplacements professionnels des enseignants. En effet le décret de juillet 2006 est très

clair sur ce point. D'autre part, nous contestons le remboursement des frais de déplacement professionnels sur la base du tarif SNCF 2nde classe, alors que les services de transports publics ne permettent pas de faire la quasi totalité des trajets dans notre département. Nous redemandons la mise à disposition de tous les personnels de l'autorisation d'utiliser leur véhicule personnel.

**Réponse : Nouveau refus du SG de donner ce document à tous les collègues. Il sera distribué aux personnels itinérants (Brigade Remplacement, PE sur poste fractionné, ...). Il va se renseigner sur la lecture du texte faisant référence à la résidence familiale.**

**rappel : ce document est indispensable pour le recours au Tribunal Administratif.**

Nous informons la CAPD que des collègues du 82 accompagnés par le SNUipp-FSU, ont gagné au TA sur cette question.

**Nous renouvelons notre appel à tous les collègues qui ont accès à cette autorisation de se mettre en contact avec nous pour faire avancer le droit pour tous les collègues du 65.**

14 - calendrier des prochaines instances institutionnelles (CTSD et CDEN) pour le ré-examen des rythmes, des demandes de moyens supplémentaires et des questions concernant les contrats aidés.

**Réponse : Le CDEN se réunira le 7 juillet, donc un CTSD aura lieu autour du 1<sup>er</sup> juillet. Faites-nous remonter vos demandes sur toutes ces questions !!!**

15 - avez-vous reçu des instructions ministérielles suite aux chantiers métiers qui se sont déroulés cette année ? Certaines dispositions sont censées prendre effet dès la rentrée 2014.

**réponse : Depuis la nomination de M. HAMON, aucune nouvelle des chantiers métiers ... tout est au point mort pour le moment.**

16 - projet d'école : allez-vous demander aux équipes de réécrire leur projet d'école alors que les nouveaux programmes pour la maternelle et ceux de l'élémentaire ne devraient paraître qu'en 2015 et 2016 ? Nos collègues auront sans doute besoin de travailler auparavant. Envisagez-vous des actions de formation pour permettre cette appropriation en amont du renouvellement des projets d'école ?

**Réponse : c'est une vraie question importante. L'IA considère que 2 choix sont possibles : avenant ou nouveau projet d'école qui donnerait lieu à des avenants ultérieurs en fonction des nouveaux programmes. L'encadrement va y réfléchir pour prendre une décision rapidement.**

roselyne bergé-sarthou, magali laborde, joëlle noguère et pierre torres  
délégués des personnels  
pour le SNUipp-FSU65

